



186 P NP DM3
Projet d'aménagement hydroélectrique
de la Péribonka par Hydro-Québec

Lac Saint-Jean 6211-03-066

Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

Mémoire présenté par la Chambre de Commerce de Dolbeau-Mistassini

sur le

Projet de barrage sur la rivière Péribonka

Dolbeau-Mistassini, le 10 octobre 2003

Mémoire présenté par la Chambre de Commerce de Dolbeau-Mistassini.

Le mémoire :

Mémoire présenté au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le 10 octobre 2003, par la Chambre de Commerce de Dolbeau-Mistassini, pour la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 21 octobre 2003, au Complexe touristique Dam-en-terre situé au 1385, chemin de la Marina à Alma.

Le projet :

Hydro-Québec prévoit la réalisation d'un aménagement hydroélectrique sur la rivière Péribonka, au nord du Lac Saint-Jean, en amont immédiat de l'embouchure de la rivière Manouane. Le projet comprend un réservoir d'une superficie de 31,6 km² créé par la mise en place d'un barrage de 80m de hauteur et de 690m de longueur et de deux digues aménagées en rive gauche. De plus, l'aménagement comporterait un évacuateur de crues en rive droite, une galerie de dérivation provisoire ainsi qu'une centrale souterraine en rive gauche. Cette dernière qui serait exploitée au fil de l'eau serait munie de trois groupes turbines-alternateurs. Elle aurait une puissance de 385 mégawatts et produirait en moyenne 2245 gigawatts/heure d'énergie électrique par année. L'accès permanent aux ouvrages d'une longueur de 25,6 km se ferait par la rive droite, à partir du chemin de Chutes-des-Passes.

Selon le promoteur, Hydro-Québec, les travaux devraient débuter en mars 2004 et s'échelonner sur une période d'un peu plus de quatre ans. La mise en service de la centrale dont le coût est estimé à 1,12 milliard de dollars est prévue en 2008.

Les recommandations :

Ce projet fait l'objet de recommandations de la part de la Chambre de Commerce de Dolbeau-Mistassini, envers le promoteur Hydro-Québec et la MRC de Maria-Chapdelaine.

Le présent mémoire sera présenté sous la forme d'Attendus que...et de Recommandations....., adressées au promoteur Hydro-Québec et à la MRC de Maria Chapdelaine.

Les Attendus que :

Attendu que : La Chambre de Commerce de Dolbeau-Mistassini est un organisme économique oeuvrant sur le territoire de la MRC de Maria Chapdelaine;

Attendu que : Les audiences publiques sont ouvertes à toute personne, groupe, organisme ou municipalité qui désire s'exprimer sur le projet;

Attendu que : Le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec a déjà franchi toutes les étapes de la préparation et qu'il est rendu aux audiences publiques sur l'environnement;

Attendu que : La Chambre de Commerce a pris connaissance de tout le dossier déposé à la bibliothèque de Dolbeau-Mistassini;

Attendu que les études d'impact sur l'environnement nous apparaissent plus positives dans leur ensemble, sur le plan des chemins d'accès futurs, de la villégiature, du potentiel récréo-touristique, de différentes sortes d'aménagements pour la chasse et la pêche;

Attendu que : La création d'un plan d'eau navigable créé par le barrage et l'aménagement de rampes d'accès et de mises à l'eau pourront favoriser une meilleure circulation des autochtones, des touristes, des pêcheurs ou des travailleurs et ainsi améliorer la navigation motorisée, le canotage et la villégiature en général;

Attendu que : La production de poissons dans les tronçons ennoyés des rivières Péribonka et au Serpent est estimée à 1 056 kg/an actuellement et à 7 841 kg/an dans le futur réservoir prévu;

Attendu que : Grâce à l'implantation de frayères, dans les deux rivières en question, les principales sortes de poissons présents dans ces eaux, tels : la

ouananiche, le doré jaune, la touladi, l'omble de fontaine, le grand corégone et le grand brochet seront mieux protégés et l'augmentation considérable de la ressource sera assurée dans l'immense réservoir ainsi créé;

Attendu que : des mesures seront prises pour protéger les espèces d'oiseaux qui se trouvent dans ces secteurs.....que les grands mammifères tels que l'ours noir et l'orignal, pourront trouver des habitats propices à proximité du réservoir ennoyé.... Que le loup et le renard adopteront leur domaine vital et leurs déplacements à ce nouveau site très avantageux.....que les colonies de castors qui se trouvent près du futur plan d'eau pourront trouver un habitat convenable non loin de leur hutte actuelle;

Attendu que : Une entente de partenariat a déjà été conclue avec le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean;

Attendu que : Des fouilles archéologiques ont déjà été exécutées sur les dix sites présents, pouvant favoriser la préservation et la mise en valeur de sites historiques ou patrimoniaux désignés, au pied de l'aménagement, sur la rive gauche de la rivière Péribonka..... que trois d'entre eux feront l'objet d'une fouille archéologique complète, avant toute intervention dans ce secteur.....que dans les autres cas, les résultats d'un premier inventaire indiquent qu'ils ne recèlent pas suffisamment d'information pour justifier des travaux supplémentaires;

Attendu que : Une bonne partie du potentiel hydroélectrique de la Péribonka est déjà exploitée par la Compagnie Alcan avec trois barrages majeurs, soit celui de Chute-des-Passes, de Chute-à-la-Savane et de Chute-du-Diable;

Attendu que : L'aménagement de cette quatrième centrale sur la Péribonka mettra en valeur la quasi-totalité du potentiel non aménagé sur cette rivière, sans modifier l'exploitation des centrales existantes;

Attendu que : Le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Péribonka s'inscrit dans la volonté de croissance du cheptel hydroélectrique québécois, de rentabilité économique et de création d'emplois stables et rémunérateurs.....principalement pour nos jeunes qui quittent en trop grand nombre la région;

Attendu que : Les travaux de construction de ce barrage auront d'importantes retombées économiques pour la région du Saguenay-Lac

Saint-Jean..... que les dépenses effectuées dans la région, relativement au chantier de construction permettront d'y créer ou d'y maintenir des emplois équivalant à plus de 2 500 années-personnes, sur la période de 2004 à 2008;

Attendu que : Pendant la réalisation de l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka, Hydro-Québec veillera à maximiser les sommes dépensées en région.....qu'elle appliquera une clause de sous-traitance régionale au moment de l'attribution des contrats;

Attendu que : L'aménagement hydroélectrique de la Péribonka aura un impact largement positif sur l'économie régionale, avec des dépenses globale de 1,12 milliards de dollars pour l'ensemble du projet , dont plus de 350 millions de dollars de retombées directes appliquées à la construction et plus de 200 millions de dollars en salaire, pour un volume de 2 500 emplois années-personnes;

Attendu que : La durée globale des travaux s'échelonne sur une période de plus de quatre ans et favorisera ainsi une bonne reprise de l'économie pour toute la région du Saguenay-Lac Saint-Jean;

Attendu que : Une fois terminé, l'aménagement de ce barrage offrira de nouvelles possibilités par la présence d'un vaste plan d'eau accessible et favorisant le développement de la villégiature, la pratique de la pêche, de la navigation et du canotage.....tout cela facilité par la mise en place de rampes de mise à l'eau permanentes en amont et en aval du barrage;

Recommandations :

À cause de tous ces Attendus, nous nous prononçons en faveur du dossier et nous encourageons la mise en chantier du projet de la Péribonka le plus tôt possible. Nous demandons à Hydro-Québec, le promoteur, de faire tout en son possible pour débiter les travaux dans les plus brefs délais.

Nous recommandons à Hydro-Québec de garantir un contenu régional de 40% dans la distribution des contrats reliés directement à la construction du projet (estimé à 350 millions de dollars). Nous demandons de mettre en place les structures nécessaires pour garantir ce contenu régional de 40% de tous les contrats accordés.

Nous demandons à Hydro-Québec d'exiger la même proportion de 40% de contenu régional dans tous les autres contrats accordés à des entrepreneurs de l'extérieur (autant pour l'embauche de personnel que pour l'achat régional).

Nous demandons à Hydro-Québec d'utiliser le modèle qui a été employé par la Compagnie Alcan, lors de la mise en chantier du complexe de l'usine d'aluminium à Alma à la fin des années 90, où la sous traitance régionale a pu atteindre des pourcentages allant jusqu'à 60% de contenu régional, dans certains domaines.

Nous demandons à la MRC de Maria Chapdelaine de créer un comité de surveillance, avec les autres MRC de la région, pour assurer ce contenu régional de 40% minimum et aussi maximiser les retombées régionales et locales.

Nous recommandons à la MRC de Maria Chapdelaine de négocier avec Hydro-Québec des retombées financières dans le même ordre de grandeur que l'entente déjà négociée avec les autochtones du Lac Saint-Jean.

Nous proposons la création d'un Fonds spécial avec ces retombées financières nouvelles pour lutter spécifiquement contre l'exode de nos jeunes. Que ces nouveaux revenus servent principalement à créer des emplois permanents pour nos jeunes.

Nous souhaitons que ce grand projet régional sera une occasion de plus pour nous permettre de nous solidariser comme région, tout en prenant en considération les intérêts locaux particuliers.

Nous remercions le BAPE: (Bureau des audiences publiques sur l'environnement), de nous avoir permis de nous présenter à cette rencontre aujourd'hui, dans le Cadre de la deuxième partie des audiences publiques.

La Chambre de Commerce de Dolbeau-Mistassini, par

André Guy, président

